

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1101-03 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n° 1101 établissant les Règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion de même que les conditions d'utilisation par le public des services qu'elle offre afin de permettre aux résidents saisonniers d'obtenir une carte de citoyen et d'actualiser certaines dispositions

QUE le règlement n° 1566-09 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) afin d'interdire l'utilisation d'outils générateurs de bruits à certaines périodes

QUE le règlement n° 1694-15 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction et de retirer une limitation de stationnement sur la rue Jacques-Plante et l'avenue Saint-Jean-Baptiste

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 5 juin 2017.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois de juin deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca